

04.09.2007 – 14:30 Uhr

Migros: La Comco autorise le rapprochement entre Migros et Denner

Zürich (ots) -

Le 3 septembre 2007, la Commission de la concurrence a autorisé la reprise de Denner par Migros. Ainsi, la Fédération des coopératives Migros (FCM) est habilitée à racheter 70% du capital de Denner SA moyennant le respect de diverses conditions. Les 30% restants demeureront la propriété de la Gaydoul Holding. Le partenariat convenu avec le premier discounter dans le domaine alimentaire s'inscrit à la perfection dans la stratégie de Migros, laquelle vise à prendre une part active dans le marché du discount en plein développement avec des assortiments complémentaires. Le rapprochement contribuera aussi à garantir la compétitivité de Denner à long terme et à renforcer l'industrie Migros.

«Nous sommes heureux que la Comco nous ait donné le feu vert», affirme d'un ton réjoui le président de la direction générale de Migros, Herbert Bolliger. «Certes, nous restons fondamentalement critiques à l'endroit des restrictions mises à la libre entreprise dans un but de régulation du marché. Cela vaut tout particulièrement pour le commerce de détail où la concurrence est vive. Les conditions énoncées par la Comco visent toutefois, dans ce cas précis, essentiellement à garantir l'indépendance de Denner au cours des prochaines années. Comme, de toute façon, cette préoccupation correspond à la stratégie à long terme que nous nous étions fixée au départ, les conditions en question n'entraveront pas la poursuite de l'heureux développement de Denner», ajoute Herbert Bolliger.

La Comco a imposé de nombreuses conditions qui, pour la plupart, seront applicables durant sept ans ou tant qu'Aldi et Lidl n'auront pas encore ouvert ensemble 250 magasins. Les exigences revêtant une importance primordiale sont les suivantes:

1. Migros s'engage à conserver à Denner son autonomie des points de vue juridique, organisationnel et opérationnel. Cette autonomie porte notamment sur la politique en matière de prix, de ventes promotionnelles, d'assortiments et de choix des lieux d'implantation des points de vente, ainsi que sur l'identité visuelle sur le marché à l'enseigne de Denner.
2. Les sièges au sein du conseil d'administration seront occupés en majorité par des tiers indépendants de Migros.
3. Migros n'acquerra durant la période considérée aucun autre détaillant dans le secteur alimentaire en Suisse.
4. Migros ne sera pas autorisée à ouvrir des magasins M-Budget au cours des trois années qui viennent.
5. Denner et Migros opéreront pendant sept ans séparément leurs achats auprès de PME suisses. Denner ne remplacera ses fournisseurs de produits écoulés sous marque Denner par des industries Migros que si ces dernières sont à même de fournir les produits concernés dans une qualité comparable à des conditions de prix plus avantageuses. Les achats en commun sur les marchés internationaux et ceux opérés auprès de grandes entreprises suisses ne seront pas touchés par ces restrictions.

«Pour les consommateurs, les collaborateurs, les fournisseurs et par là même la place économique suisse dans son ensemble, le rapprochement entre Migros et Denner est une solution optimale», affirment en chœur Herbert Bolliger et le CEO de Denner, Philippe Gaydoul. «En tant que discounter alimentaire et que distributeur de produits de marque à succès, nous représentons un complément idéal

pour Migros», déclare de son côté Philippe Gaydoul. Les deux dirigeants sont convaincus que la reprise est une réponse suisse garante de succès à la concurrence étrangère de plus en plus intense dans le commerce de détail helvétique.

Philippe Gaydoul qui, ces dernières années, a optimisé l'organisation de Denner avait reconnu que son entreprise se serait heurtée à des limites si elle était restée seule dans un contexte de concurrence de plus en plus dure. Car, en tant que discounter opérant uniquement sur le marché intérieur, Denner ne dispose pas de volumes d'achat suffisamment grands pour pouvoir pratiquer des prix plus intéressants que ceux de la concurrence étrangère. Le rapprochement avec Migros permettra à Denner de profiter à long terme de conditions d'achat plus favorables sur les marchés internationaux, d'en faire profiter ses clients sous la forme de prix plus bas et de demeurer ainsi concurrentielle.

Migros également pourra renforcer sa position sur le marché dans le commerce des denrées alimentaires au travers du nouveau partenariat, dans la mesure où elle prendra ainsi une part plus étendue au marché en pleine expansion du discount avec un assortiment très complémentaire (Denner: 75% de produits de marque; Migros, 90% de produits sous marques propres). En outre, l'industrie Migros, en tant que fournisseur potentiel de produits vendus par Denner sous marques propres, renforcera durablement la place économique suisse et, partant, le marché indigène de l'emploi.

Un choix positif pour la clientèle et l'environnement:
Au nombre des gagnants figurent également les clients, car Migros garantit que Denner continuera à être exploitée sous sa forme actuelle en tant que détaillant de produits alimentaires appliquant une politique de discount systématique. De la sorte, l'aspiration légitime des consommateurs à bénéficier de produits de bonne qualité à bas prix et à disposer de magasins de proximité dans les zones d'habitation sera durablement satisfaite.

Indicateurs concernant Denner et Migros:
Nombre de points de vente: 585 Migros, 470 Denner
Surfaces de vente (en 1000 m²): 1212 Migros, 127 Denner
Parts de marché (base: CA global com. dét. CH = Fr. 86,9 mias: 16,6% Migros, 2,3% Denner
Source: «Detailhandel Schweiz», IHA-GfK AG, Hergiswil.

Nombre de collaborateurs en 2007: env. 80'000 Migros, plus de 3000 Denner
(les chiffres à jour de Migros et de Denner ne sont pas encore disponibles).

Zurich, le 4 septembre 2007

Photos à télécharger sous www.migros.ch/Medien

Migros-Genossenschafts-Bund
Corporate Communications
Limmatstrasse 152
Postfach 1766
CH-8031 Zürich
Zentrale +41 (0)44 277 21 11
Fax +41 (0)44 277 23 33
media@migros.ch
www.migros.ch

Contact:

Monica Glisenti, chef Corporate Communications FCM, tél. 044 277 20 64, e-mail: monica.glisenti@mgb.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100543956> abgerufen werden.